



Compte 2023 administratif

Centre Communal
d'Action Sociale



Introduction

Le Compte Administratif (CA) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser (RAR).

L'approbation du compte Administratif constitue l'arrêt des comptes du budget du CCAS. De ce fait, le compte Administratif doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public.

06700 - DUGNY C.C.A.S. - CCAS

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	3 783,35		624,31		4 407,66
Fonctionnement	-35 364,65		116 095,63		80 730,98
TOTAL I	-31 581,30		116 719,94		85 138,64
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-31 581,30		116 719,94		85 138,64

Légende : le résultat de clôture de l'exercice 2023 du compte de Gestion (ci-dessus) correspond à la différence entre les Dépenses et les Recettes du Compte Administratif (ci-dessous) en fonctionnement et en investissement (en prenant en compte les déficits ou excédents éventuels de l'année N-2)

MAIRIE DE DUGNY - CCAS DUGNY - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A		G	
		486 886,77		602 982,40	
	Section d'investissement	B	449,48	H	1 073,79
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	35 364,65	I	0,00
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	3 783,35
			(si déficit)		(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	522 700,90	= G+H+I+J	607 839,54
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	522 251,42	= G+I+K	602 982,40
	Section d'investissement	= B+D+F	449,48	= H+J+L	4 857,14
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	522 700,90	= G+H+I+J+K+L	607 839,54

Le conseil d'administration du CCAS et amené à voter lors d'une même séance son compte Administratif 2023 et le compte de gestion 2023 du comptable public.

A la clôture de l'exercice 2023, il est constaté :

- En section de fonctionnement : un excédent de **+ 80 730.98 €**

Ce résultat correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de l'année :

- 602 982.40 € de recettes, considérant le report du déficit de l'année 2022 d'un montant de 35 364.65 €
- 486 886.77 € en dépenses.

- En section d'investissement : un excédent de **+ 4 407.66 €**.

Ce résultat correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de l'année :

- 1073.79 € de recettes, considérant le report des excédents de l'année 2022 d'un montant de 3783.35 €
- 449.48 € en dépenses.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)	35 364,65 €			3 783,35 €	35 364,65 €	3 783,35 €
Opérations de l'exercice	486 886,77 €	602 982,40 €	449,48 €	1 073,79 €	487 336,25 €	604 056,19 €
Totaux	522 251,42 €	602 982,40 €	449,48 €	4 857,14 €	522 700,90 €	607 839,54 €
Résultat de clôture (=CA)		80 730,98 €		4 407,66 €		85 138,64 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2023 moins 1068/2023

Besoin de financement		au compte 001 investissement dépenses BP 2024
Excédent de financement	4 407,66 €	au compte 001 investissement recettes BP 2024
Restes à réaliser		Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/23 et BP/24
Besoin de financement des restes à réaliser		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement		
Excédent total de financement	4 407,66 €	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

	au compte 1068 Investissement BP 2024, avec émission titre de recette.
80 730,98 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2024

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

I) La section de fonctionnement

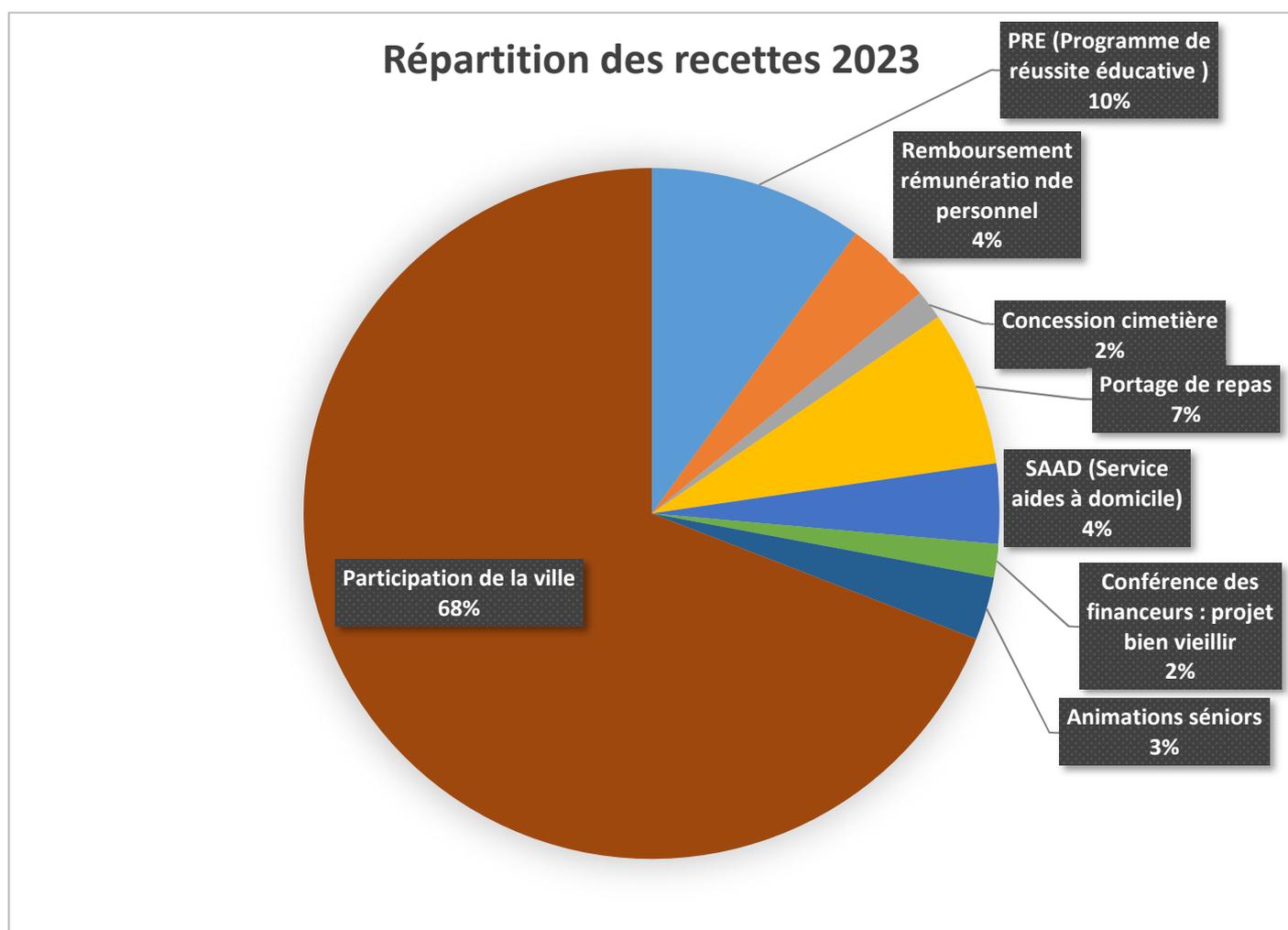
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au bon fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

A - Les recettes de fonctionnement

Le compte administratif 2023 fait apparaître un résultat d'exercice de fonctionnement positif de **+ 80 730,88 €**.

L'essentiel des recettes de fonctionnement provient de la dotation de la ville de Dugny à hauteur de **416 K€ (68% des recettes de fonctionnement)**.

Cette dotation vient soutenir la volonté de la municipalité de Dugny de préserver et participer au bien-être de nos aînés ainsi que les engagements du Conseil d'Administration du CCAS envers nos séniors et les familles en précarité.



Les autres recettes de fonctionnement proviennent des produits de services à hauteur de :

- **75.2 K€** réparti comme suit :

- Les concessions et redevances funéraires
- Le service d'aide à domicile
- Le portage repas.

Il est rappelé que le portage repas représente **109K€** en dépense de fonctionnement. En effet, le CCAS à un marché pour ce service apprécié de nos séniors, avec la société Dupont. La recette de cette prestation est largement inférieure à la dépense que génère le service.

B – Les dépenses de fonctionnement

Pour rappel, la ville de Dugny a conventionné avec le CCAS par délibération du Conseil Municipal du 5 mars 2024. Cette convention permet à la ville de prendre à sa charge l'entretien des Bâtiments du CCAS ainsi que les fluides. De ce fait, le CCAS n'a pas subi l'augmentation conséquente des fluides sur cette dépense essentielle. Cela explique en partie la stabilité des dépenses de fonctionnement par rapport à celle de la ville.

L'exécution de l'exercice 2023 est en légère baisse par rapport à 2022 à savoir un CA 2023 de **487 571.20€** contre **490 462.38€** en 2022. Malgré une légère hausse des dépenses de personnel en 2023 de (17 280.63 €) le résultat de l'exercice est conforme aux orientations du CCAS.

	CA 2022	CA 2023
011 - Charges à caractère général	182 983,97 €	163 579,83 €
012 - Charges de personnel	305 250,91 €	322 531,54 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 073,12 €	90,97 €
TOTAL dépenses réelles fonctionnement	489 308,00 €	486 202,34 €
042 - Opérations d'ordre	1 154,98 €	684,43 €
TOTAL dépenses d'ordres fonctionnement	1 154,98 €	684,43 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	490 462,98 €	486 886,77 €

Les principales charges de fonctionnement sont :

- Les charges à caractères générales du chapitre 011 (**163.5 K€**), on retrouve dans ces charges les dépenses liées au portage de repas à hauteur de **109 K€**.
- Les charges du personnel du chapitre 012 (**322,5 K€**).

A la clôture de l'exercice 2023, le constat reste le même : la ville de Dugny prend à sa charge, (au-delà de la subvention octroyée au CCAS), la quasi-totalité des dépenses de fonctionnement du CCAS avec la participation conséquente et pérenne :

- Aux activités proposés aux séniors et familles,
- Au portage des repas.

II) La section d'investissement

La section d'investissement reste faible en 2023. En effet, le CCAS investi peu, son budget étant en totalité tourné vers les actions sociales.

	CA 2022	CA 2023
21 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	449,48 €
TOTAL dépenses réelles Investissement	0,00 €	449,48 €

	CA 2022	CA 2023
10 - Dotations, fond divers et réserves	0,00 €	389,36 €
040 - Opérations ordre (Amortissements)	1 154,98 €	684,43 €
TOTAL recettes Investissement	1 154,98 €	1 073,79 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 JUIN 2024

PROJET DE DELIBERATION

N°DEL-CA-2024-09 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil d'administration en séance du 06 juin 2024,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-12, L.2121-31,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article R123-16 et suivants,

VU la délibération n°DEL-CA-2024-08 du conseil d'administration en date du 06 juin 2024 relative à l'approbation du compte de gestion 2023 du CCAS,

CONSIDERANT l'arrêté et la concordance des résultats du compte de gestion et du compte administratif 2023,

CONSIDERANT que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée, a été adressée aux membres du Conseil d'Administration du CCAS en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

ENTENDU le rapport présenté aux membres du conseil d'administration,

Le président s'étant retiré, la présidence étant donné à XXXX,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR

.....VOIX POUR,

.....VOIX CONTRE,

.....ABSTENTIONS

Article 1 :

PREND ACTE de la conformité du résultat de l'exercice 2023, en concordance avec le compte de gestion 2023, présenté par le receveur municipal.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	3 783,35		624,31		4 407,66
Fonctionnement	-35 364,65	*	116 095,63		80 730,98
TOTAL I	-31 581,30		116 719,94		85 138,64
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-31 581,30		116 719,94		85 138,64

MAIRIE DE DUGNY - CCAS DUGNY - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	486 886,77	G	602 982,40
	Section d'investissement	B	449,48	H	1 073,79
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	35 364,65 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	3 783,35 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	522 700,90	= G+H+I+J	607 839,54
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	522 251,42	= G+I+K	602 982,40
	Section d'investissement	= B+D+F	449,48	= H+J+L	4 857,14
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	522 700,90	= G+H+I+J+K+L	607 839,54

Article 2 :

APPROUVE les résultats du compte administratif 2023 du C.C.A.S comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	486 886,77 €	Dépenses	449,48 €
Recettes	602 982,40 €	Recettes	1 073,79 €
Excédent de fonctionnement	116 095,63 €	Excédent d'investissement	624,31 €
Déficit reporté de 2022	-35 364,65 €	Excédent reporté de 2022	3 783,35 €
Résultat de clôture 2023	80 730,98 €	Résultat de clôture 2023	4 407,66 €

Article 3 :

ADOpte le compte administratif 2023 du CCAS établie par monsieur le Président.

Article 4 :

PRECISE que l'excédent des crédits de fonctionnement de l'exercice 2023 d'un montant de 80 730,98 € sera affecté à la section de fonctionnement du budget 2024.

Article 5 :

PRECISE que l'excédent des crédits d'investissement de l'exercice 2023 d'un montant de 4 407,66 € sera affecté à la section d'investissement du budget 2024.

Article 6 :

AUTORISE le président du CCAS, ou son représentant, à signer tous documents relatifs au compte administratif 2023 du C.C.A.S.

Point n°2

Article 7 :

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au Préfet de Seine Saint Denis et à la Trésorerie du Blanc Mesnil.